

AVENANT EN MOINS AVEC LITTORAL-NORD

Monsieur RAVERDEL, chargé de la Commission des travaux, informe l'Assemblée que les espaces verts de l'école maternelle 6 classes, 2e groupe, rue Jean Charcot sont à réaliser.

Une consultation d'entreprises a eu lieu à ce sujet en Août 1978 (Entreprise PAUCHARD, ROVILLE-dt-BAYON retenue) pour :

- Plantation et engazonnement	: Montant TTC	28 735 F 36
- Fourniture des végétaux	: Montant TTC	18 592 F 00

Une somme de 31 678 F 97 TTC actualisables est déjà inscrite dans le marché signé avec l'entreprise LITTORAL NORD pour ce chantier. Un avenant en moins sera passé avec ladite entreprise. La différence soit 8 900 F 97 restera à la charge de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- Autorise le Maire à passer avec l'entreprise LITTORAL-NORD, titulaire du marché négocié en date du 19 Avril 1978, approuvé le 17 Mai 1978, un avenant en moins correspondant au lot "espaces verts" pour l'école maternelle de 6 classes, 2e groupe Z.A.C.-SUD, pour la somme de 31 678 F 97 TTC actualisables.
- Autorise le Maire à signer avec l'entreprise PAUCHARD à ROVILLE-dt-BAYON, suite à la consultation des entreprises en Août 1978, un marché de fourniture de végétaux pour la somme de 18 592 F TTC pour les espaces verts de l'école maternelle 6 classes, 2e groupe ZAC-SUD, rue Jean CHARCOT.
- Autorise le Maire à signer avec l'entreprise PAUCHARD un marché pour la plantation des végétaux et l'engazonnement des espaces verts de l'école maternelle 6 classes, 2e groupe ZAC-SUD, rue Jean CHARCOT.
- Les crédits correspondants sont disponibles au prorata 17/78 de construction de ladite école.